



Syndic de copropriété - conformité des installations de gaz

Par **Vincent**, le **22/12/2010** à **12:21**

Bonjour,rnrnUn syndic de copropriété peut-il exiger du locataire la preuve, en cours de bail, de la conformité des installations de gaz (et électriques) à l'intérieur de l'appartement ?rnrnQuels sont les fondements juridiques ?rnrnMerci d'avance de votre réponse. rnrnVincent

Par **amajuris**, le **22/12/2010** à **15:11**

bjr,rnun syndic de copropriété ne peut rien exiger d'un locataire qu'il n'est pas sensé connaître. le syndic doit passer le copropriétaire bailleur.rncdt